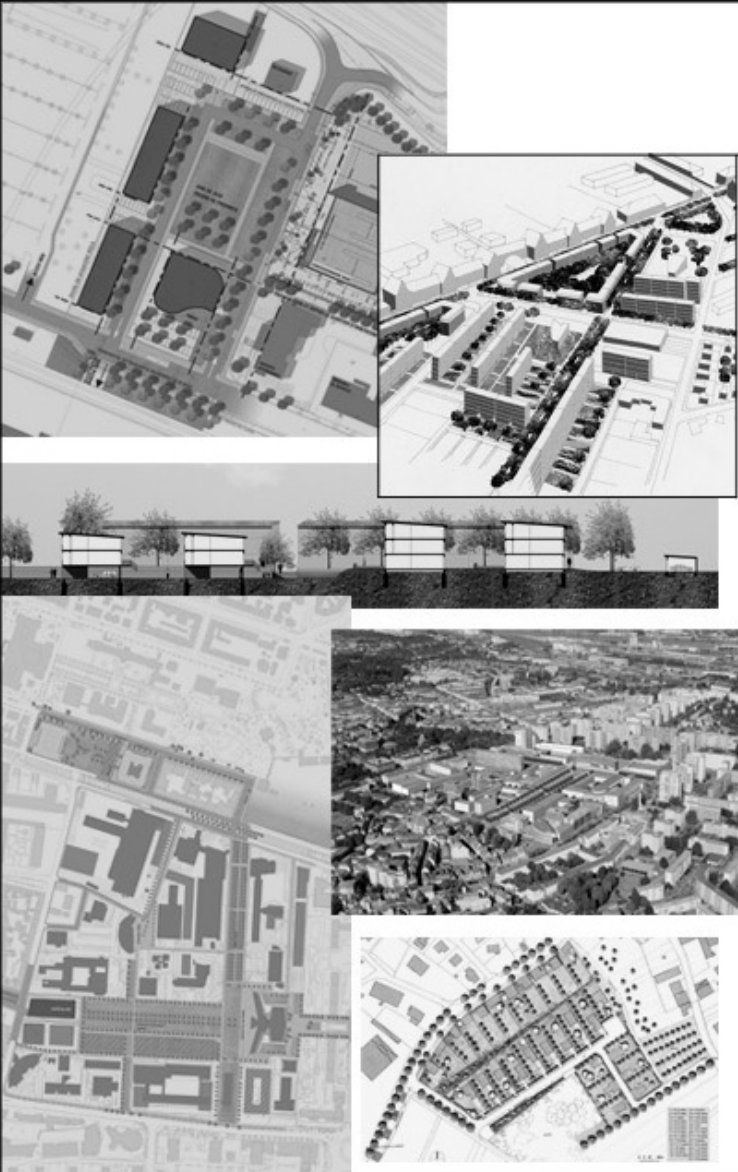


Gyom HERR _ Urbaniste



SECTION URBAINE

SARL

AMENAGEMENT, URBANISME, PAYSAGE

3, RUE SPIELMANN 67000 STRASBOURG
Tél : 33 (0) 388257979 Fax : 33 (0) 388257879
E mail : section.urbaine@wanadoo.fr

Une intervention à toutes les échelles de l'espace urbain

- _ Aménagement d'espace public
- _ Conception d'ensemble urbain
- _ Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)
- _ **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Une démarche transversale pour agir sur un phénomène global

- _ Une équipe pluridisciplinaire
- _ Placer chaque projet dans une optique de Développement Durable

« penser global et agir local »

Le SCoT

Article L 122-1 du code de l'urbanisme:

« Les SCoT exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matières de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, (...).

Ils présentent le PADD retenu qui fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisir, de déplacement (...).

Pour mettre en œuvre le PADD, (...) ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat (...), à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces. »

Plus largement, les SCoT ont vocation à mettre en cohérence un territoire regroupant plusieurs EPCI et communes.

**Notre mission au sein du SCoT consiste en un rôle de médiateur,
C'est à dire:**

_Faire prendre conscience aux élus des inter relations des territoires en matière de transport, habitat, **économie** et environnement

_Rechercher, avec les élus, une ligne directrice cohérente et commune à l'échelle du territoire du SCoT

Les moyens du SCoT

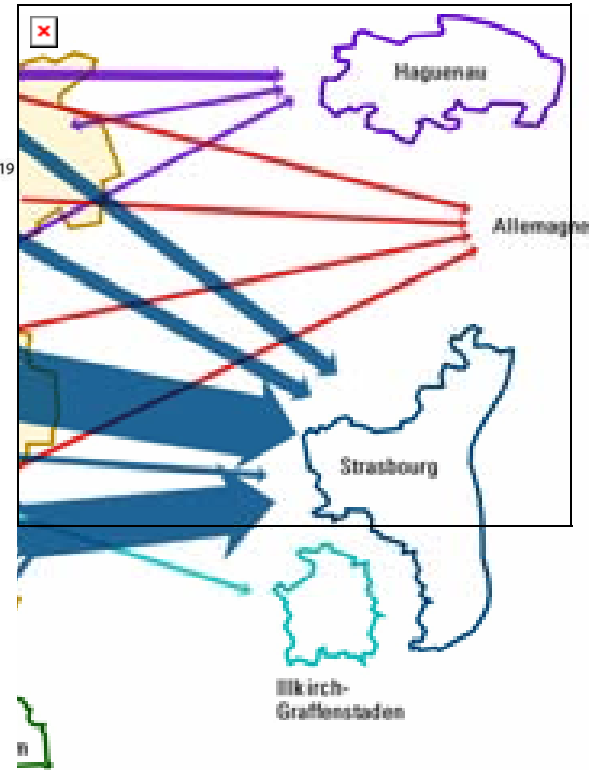
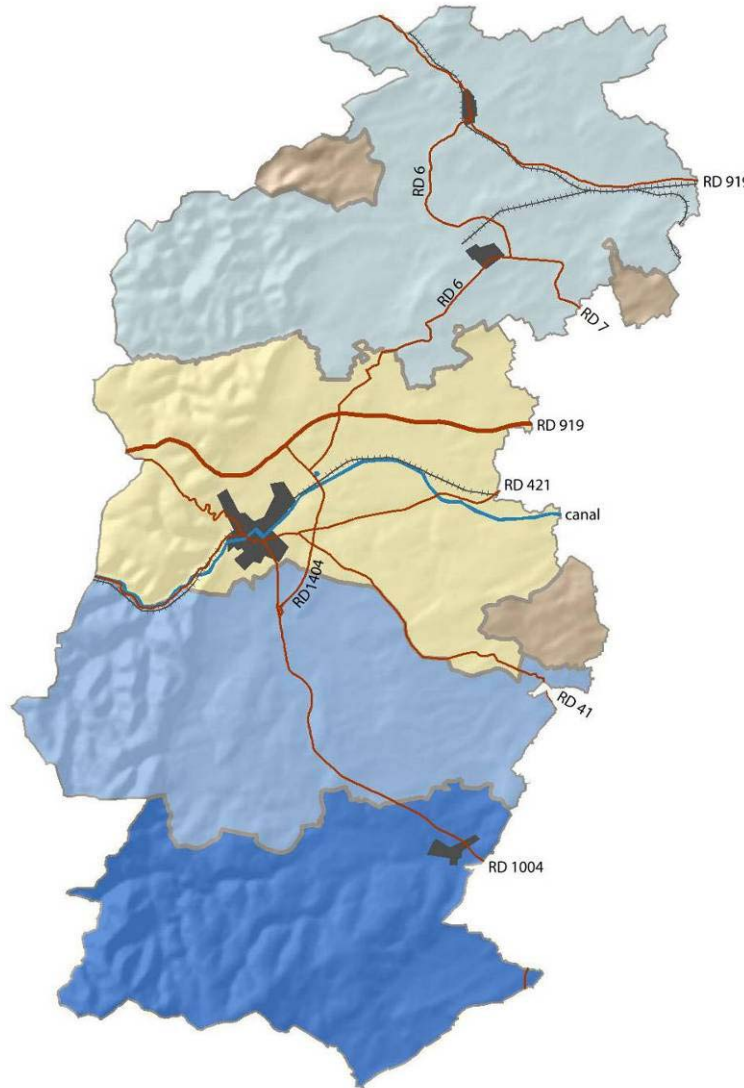
Le volet économique est une obligation règlementaire.

Le SCoT n'est pas un facteur de développement économique à lui seul, mais il a un rôle d'accompagnateur.

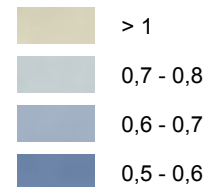
Le SCoT permet de créer les conditions spatiales d'un développement équilibré intégrant les objectifs de la politique des élus locaux.

Il permet d'intégrer des éléments supra territoriaux mais peut également devenir un élément de marketing territorial.

La région de Saverne



Taux d'emploi (nbr emplois / nbr actifs) :



SECTION URBAINE
S.U.R.L.
AMENAGEMENT URBANISME PAYSAGE

3, RUE SPIELMANN 67000 STRASBOURG
Tél : 33 (0) 388355380 Fax : 33 (0) 388257879
E mail : section.urbaîne@wanadoo.fr